

# Intervention à la réunion du 21 mai 2024

Bonsoir à tous

Alors c'est en tant que viticulteur que j'interviens maintenant et donc bien sûr je me concentrerai essentiellement sur les aspects en lien direct avec mon activité.

Tout d'abord je dois vous préciser plusieurs choses :

1. Que j'exerce ce métier depuis environ 45 ans, d'abord 10 ans en bourgogne dans mes premières années et maintenant depuis 35 ans ici en Corbières.
2. Que si je suis venu m'installer ici c'est en raison principalement des atouts extraordinaires dont bénéficie cette région
3. Que je suis tout sauf écolo-bobo
4. Que j'ai réussi à vivre jusqu'à présent de mon métier malgré les nombreux obstacles rencontrés, qu'un de mes enfants prend maintenant la suite et que mon seul objectif c'est de permettre aux prochaines générations d'en faire autant.

Bon, donc maintenant on va parler des centrales photovoltaïques, mais attention seulement des centrales de grande voire très grande dimension, c'est-à-dire plusieurs dizaines voire centaines d'hectares. Et puisque mon propos c'est de dénoncer les nuisances dues à ce gigantisme, je vais rentrer dans les détails d'un exemple particulier, celui de la centrale Tounibaute dont je risque de subir les impacts négatifs de plein fouet. Et je vais détailler rapidement 4 types de nuisances pour notre activité viticole :

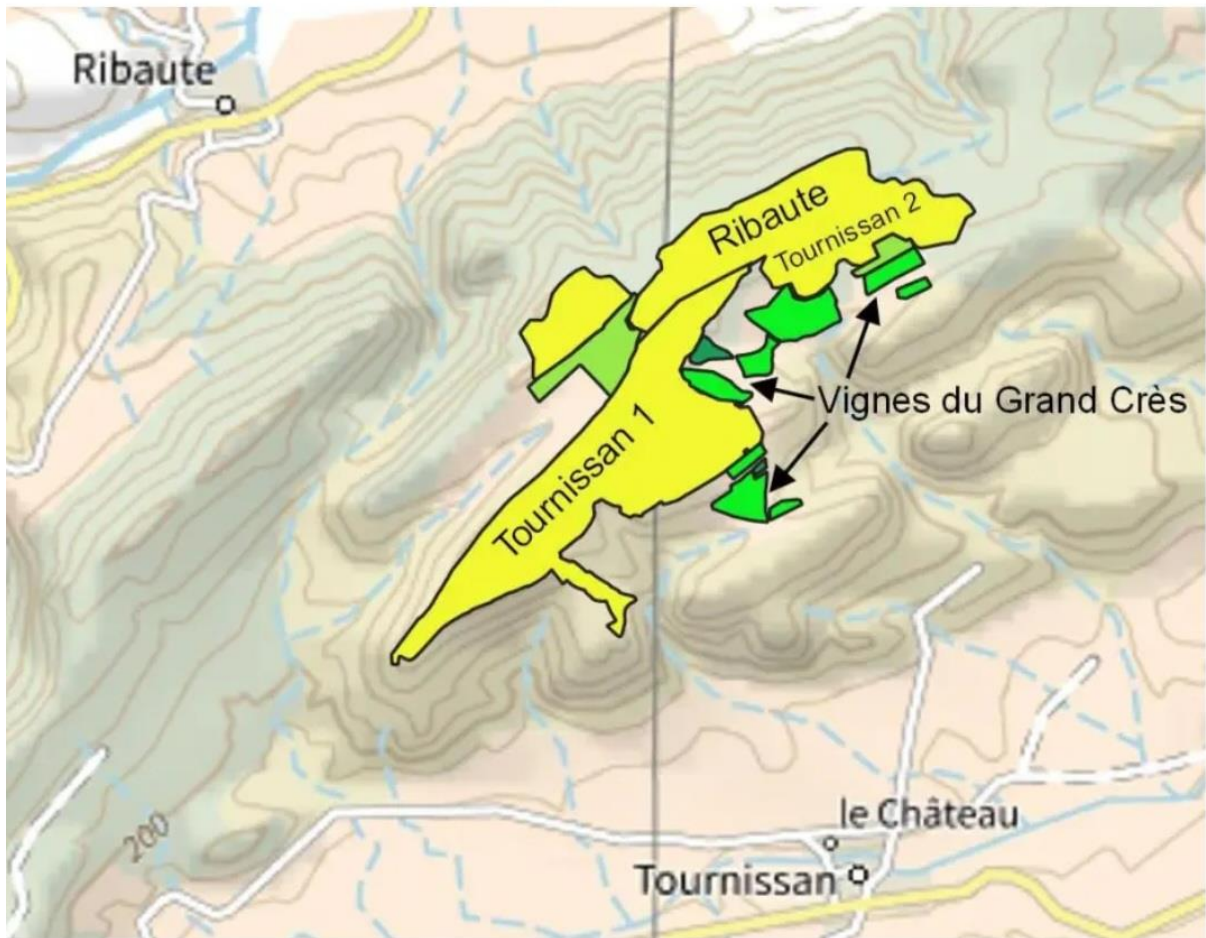
**La nuisance visuelle, les incidences microclimatiques, les risques accrus d'incendie, et ensuite les gênes occasionnées sur un plan pratique.**

Alors abordons le 1er point : **Les nuisances visuelles :**

Essayons d'imaginer ce que peut donner un projet industriel du type Tounibaute, sur le plateau du Grand Crès, 3 à 4 fois plus gros que la moyenne de la région. On parle ici de 223000 panneaux (le plus gros parc en France c'est 900 000) qui vont couvrir environ 80 hectares au sol, en gros 110 terrains de foot mis bord à bord. Et encore on n'inclut pas dans cette surface les défrichements aux alentours de l'emprise même des panneaux c'est-à-dire une bande de 50 mètres en périphérie voire 100 m pour la zone de Ribaute qui est la plus boisée, et ce en raison des impératifs de sécurité dictés par les pompiers pour limiter les risques de feux de forêt. On ne compte pas non plus les nombreuses pistes d'accès ou de circulation intérieure au projet ni les zones qui vont devoir être rasées pour permettre le raccordement à la ligne THT. Et quand je dis raser c'est bien le mot qu'il faut employer. Pas simplement nettoyer, non, tout sera rasé, concassé, raclé jusqu'à l'os.

Alors dans le détail ce parc sera composé d'une quinzaine d'îlots qui seront chacun clôturés, des jolies clôtures de 2 m de haut, en tout une dizaine de kilomètres de clôture, avec à l'intérieur une vingtaine de transformateurs.

Comme vous le voyez sur le plan suivant, certains de ces îlots vont s'approcher de quelques mètres seulement de mes vignes.



Et puisque je parle de mon vignoble, il faut en faire rapidement la description : ce vignoble qui apparait en vert sur ce plan, c'est environ 20 ha, situé en totalité sur ce massif dit du grand Crès, à 300 m d'altitude au sommet d'un plateau couvert actuellement de garrigues et de pinèdes. Le tout avec au centre quelques locaux d'exploitation qui me permettent entre autres choses de recevoir mes clients.

Voici quelques photos

Vous pouvez le voir c'est un lieu remarquable avec un attrait paysager fantastique, qui fait que lorsque des visiteurs viennent ici, ils repartent éblouis et conquis, l'essentiel est fait au plan commercial. C'est un peu la particularité de notre domaine : nous vendons la totalité de notre production en bouteilles car dès le début nous avons basé notre activité commerciale sur l'atout oenotouristique formidable de ce coin de paradis.

Donc inutile de vous expliquer plus longtemps qu'un projet industriel qui se propose de raser une centaine d'hectares dont une bonne vingtaine de pinèdes tout autour de nos vignes c'est une véritable catastrophe : l'effet de saturation visuelle de ces 100 aines de milliers de panneaux tout autour constituerait un véritable saccage pour notre activité.

Alors peut-être vous vous dites que je réagis avec virulence parce que je suis à l'évidence concerné mais que je suis le seul concerné ?

Eh bien je réponds à ça en disant que si on laisse se multiplier aux 4 coins des Corbières une demi-douzaine de projets de ce type c'est l'attrait touristique global de la région qui va en pâtir, Et que les actions de communication qu'essaye de réaliser la profession viticole des Corbières vont en prendre un sacré coup dans l'aile.

Je passe maintenant au 2e point : **Les impacts microclimatiques**

Ce parc solaire c'est 3500 pieux à installer pour permettre l'ancrage au sol de 78 tables photovoltaïques contenant chacune 25 à 50 panneaux, donc une véritable marée noire de modules, installés à une hauteur comprise entre 1m et 1m50 avec un recouvrement du sol d'environ 80% empêchant toute repousse végétale future.

A ce sujet je vais faire une petite parenthèse : le promoteur fait miroiter un intérêt agricole secondaire, un genre de greenwashing que moi j'estime complètement bidon, en annonçant l'installation d'un ou plusieurs troupeaux pour brouter et entretenir la végétation sous les panneaux. Alors s'il y a des bergers ou des éleveurs dans la salle, qu'ils veulent bien nous expliquer comment des moutons ou des chèvres pourront vivre en broutant des cailloux et des repousses quasi inexistantes. On attend les candidats.

Alors quels impacts microclimatiques puisque c'est cela que j'avance ? Eh bien moi j'affirme que ces installations vont inévitablement constituer des blocages importants dans l'écoulement des flux d'air notamment en phase nocturne quand le vent faiblit, première modification.

Deuxièmement que ces 80 ha de sols recouverts de panneaux ne connaîtront plus les phénomènes naturels de réflexion nocturne qui en temps normal constituent un facteur important dans la régulation microclimatique d'un terroir.

Alors qui dit modification de la notion microclimatique d'un terroir dit pour moi danger pour la vigne alentour, laquelle est extrêmement sensible vous le savez à des variations, même minimales, de quelques degrés : Un réchauffement trop hâtif des couches d'air au sol, ça signifie une sortie de la végétation plus précoce en fin d'hiver donc un fort risque de gel fin mars début avril, un raccourcissement du cycle de la plante, une modification dans la maturité des raisins, etc... bref c'est l'adaptation même des cépages au terroir qui est mise en cause.

Si je me permets de jouer ce rôle de lanceur d'alerte et d'interpeller mes confrères, les syndicats d'appellation et même l'INAO, c'est pour qu'ils prennent conscience qu'on est là en train de jouer aux apprentis-sorciers et qu'il sera bien difficile d'affirmer comme aujourd'hui que l'appellation a passé un pacte avec la nature.

Moi je crains plutôt qu'on se prépare sans s'en rendre compte à passer un pacte avec le diable. Et que pour quelques retombées financières à court terme on prend un risque énorme de déstabiliser un écosystème déjà fragilisé par beaucoup de choses qui elles, sont difficilement maîtrisables.

3e sujet que j'estime là aussi vraiment très sérieux : **Les risques d'incendie**

Quoi que prétende le promoteur industriel on peut légitimement craindre que toutes ces installations électriques ne seront pas sans danger et avant d'aller plus loin je vais vous lire

une déclaration d'un récent ministre de la transition écologique qu'on ne peut pas soupçonner d'être une farouche opposante aux énergies renouvelables.

Que dit madame la ministre ? je le fais court :

" Les installations photovoltaïques au sol sont considérées comme des points sensibles pour les risques de feu de forêt, et les incendies dans ces parcs solaires sont liés la plupart du temps à un défaut d'entretien par leurs exploitants et notamment au non-respect de la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage. "

Pas très rassurant : alors du coup je me dis que même si on commence par raser toute la végétation sur des dizaines d'hectares il y aura bien le risque qu'un jour un arc électrique, ou autre chose, se produise dans cette centrale et se transmette alentour, et quand bien même on prendrait toutes les précautions dans le parc lui-même, il y a sur le reste du massif qui est très largement boisé, un gros risque aussi de par la multiplication des passages des véhicules : ceux qui vont devoir y accéder au moment de la création du parc et puis ceux par la suite qui seront chargés d'y venir régulièrement pour les opérations d'entretien.

Exemple : tous les ans des machines vont devoir passer pendant un mois pour nettoyer les panneaux photovoltaïques. C'est impératif sans quoi c'est l'efficacité même du système qui serait mis en cause.

Alors qu'est-ce qu'on doit penser de tout ça ?

Ce massif qui est comme celui de Fontfroide et comme celui de la Clape, considéré à haut risque pour les incendies de forêts et qui fait l'objet d'arrêtés préfectoraux pour en interdire l'accès à toute personne, à pied ou en véhicule à moteur, pendant les 3 mois d'été et ce depuis plusieurs années, est-ce qu'on va considérer subitement qu'on peut y faire tous ces va-et-vient sans danger?

Et avec les années de plus en plus sèches que l'on connaît et alors qu'il est de plus en plus certain que des incendies se produiront même le reste de l'année en dehors de l'été, au printemps ou à l'automne, est-ce qu'on ne joue pas là aussi aux apprentis-sorciers ? Est-ce qu'on ne joue pas avec des allumettes ?

Enfin 4e et dernier point : peut-être pas le plus significatif pour vous public mais qui représentera pour nous exploitants viticoles une sérieuse source d'embêtement c'est celui des **accès aux vignes** :

Le promoteur a prévu à ce jour des modifications dans les pistes actuelles afin de contourner les îlots clôturés, ça voudra dire concrètement plusieurs centaines de mètres de détours à chaque fois avec les tracteurs, avec les appareils de traitement, et aussi avec les véhicules de transport de la vendange et les véhicules des vendangeurs eux-mêmes. Au final, toute l'année de nombreux déplacements rendus plus compliqués.

Alors je ne dis pas que les intérêts privés ne doivent pas s'effacer devant l'intérêt collectif mais quand même, Monsieur le promoteur, depuis 35 ans que je suis installé là-haut, 35 ans que je fais vivre 3 ou 4 familles, que je donne du travail à de la main-d'œuvre locale et que je crée des richesses, notamment des vins destinés à l'exportation, vous auriez pu tenter pendant tout le temps de l'élaboration et de l'instruction du projet, de venir me rencontrer pour prendre en considération nos problématiques, non ?

Je trouve franchement incroyable et je suis vraiment indigné par cette stratégie de l'évitement ou cette politique du catimini, dont les maires concernés se sont bien fait complices.

Bon, pour le grand public c'est un peu pareil : ceux qui avaient l'habitude de randonner ou de parcourir en VTT ce massif, eh bien ils auront la surprise de devoir faire des détours et compte-tenu de ce qu'ils vont découvrir, j'ai bien peur qu'il ne leur reste plus qu'à changer leurs loisirs.

Alors si je me résume :

- le saccage visuel environnemental,
- les prises de risque non étudiées sur les facteurs microclimatiques,
- les risques d'incendies,
- les gênes au quotidien pour l'exploitation des voisins,

tout ça, ça ne peut pas vraiment nous faire rêver et c'est un petit peu difficile de nous faire avaler des raisonnements sur un prétendu bénéfice collectif quand l'intérêt général de l'appellation, du tourisme, des acteurs économiques locaux etc... aura été mis de côté.

Voilà pourquoi je conclus en disant " **il est grand temps de se réveiller** ".